

**Arrêté du 19 octobre 2022 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) auprès du tribunal judiciaire de Dijon**

NOR : JUSB2229975A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariat-greffe des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2022 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) auprès du tribunal judiciaire de Dijon ;

Vu la décision de la directrice de greffe du tribunal judiciaire de Dijon, en date du 6 juillet 2022, portant délégation de Monsieur Laurent BENARD, greffier fonctionnel au tribunal de proximité de Beaune ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 22 août 2022 ;

ARRÊTE :

Article 1

Les dispositions de l'arrêté datant du 10 octobre 2022 portant cessation de fonctions et nominations (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire de Dijon sont rapportées.

Article 2

Il est, à compter de 1^{er} septembre 2022, mis fin aux fonctions de Monsieur Laurent BENARD, greffier fonctionnel au tribunal de proximité de Beaune, en sa qualité de mandataire suppléant au tribunal judiciaire de Dijon.

Article 3

Monsieur Laurent BENARD, greffier fonctionnel au tribunal de proximité de Beaune, délégué au tribunal de Dijon par décision de la directrice de greffe en date du 6 juillet 2022, est nommé régisseur intérimaire au tribunal judiciaire de Dijon, à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 4

Monsieur Laurent BENARD est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents.

Article 5

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Dijon, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 19 octobre 2022,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
P/La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,

Charlotte ANCESCHI

Le régisseur	signature
--------------	-----------